

# **BAREME D'HONORAIRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

(TVA inclus)

## **VENTES**

Pourcentage maximum des honoraires appliqué au montant de la transaction (TVA inclus)

Type jusqu'à	Locaux à usage d'habitation et/ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cession de Bail
100 000 €	12%	15%	15%	15%
200 000 €	9%	14%	14%	12%
300 000 €	8%	12%	12%	12%
500 000 €	7%	10%	10%	10%
1 000 000 €	5%	8%	8%	8%
au-delà	4%	7%	8%	6%

La partie qui supportera les honoraires d'agence sera inscrite sur le mandat de vente : acquéreur ou vendeur.

---

## **LOCATIONS**

(TVA inclus)

Les Honoraires d'agences pour les locations seront appliqués ainsi :

Honoraires charges Bailleur :

- Honoraires de constitution du dossier, de visite, de rédaction du contrat de bail : maximum 10€/m<sup>2</sup> du bien
- A cela s'ajouteront les Honoraires d'état des lieux : maximum de 3€/m<sup>2</sup> du bien

Honoraires charges Locataire :

- Honoraires de constitution du dossier, de visite, de rédaction du contrat de bail : maximum 10€/m<sup>2</sup> du bien
- A cela s'ajouteront les Honoraires d'état des lieux : maximum de 3€/m<sup>2</sup> du bien

Le Gérant